

Politique | Sénatoriales en Gironde : Françoise Cartron veut repartir



Des dossiers encore en cours, reportés, et une envie de les mener jusqu'au bout. C'est, à l'entendre, ce qui pousse Françoise Cartron, 71 ans, à se représenter aux élections sénatoriales quelques peu bousculées du 27 septembre prochain. Sauf que cette fois, à la différence des précédentes, elle le fait en comptant siéger dans les rangs de la majorité présidentielle après l'avoir rejoint en 2018 sur les bancs du Palais du Luxembourg.

"Sans sectarisme ni idées préconçues", tels sont les mots figurant en clôture de la profession de foi de Françoise Cartron, qui a choisi de rempiler pour un troisième mandat de Sénatrice sous le nom de liste "Pour la Gironde et ses territoires". Sur ce document, on ne trouve pas trace du logo d'un parti. Ni En Marche, dont elle a rejoint le groupe au Sénat en juillet 2018, ni le Parti Socialiste dont elle s'est pourtant représentée au travers de différents mandats : au Sénat depuis 2008, à la région avant cela depuis 1992 et à la mairie d'Artigues-près-Bordeaux entre 1995 et 2012.

Union sacrée

Interrogée sur ses "nouvelles chaussures" politiques, elle file la métaphore. "Les anciennes m'ont beaucoup serré, à tel point que je ne pouvais plus y mettre le pied. J'ai adhéré au socialisme pour les valeurs qu'il portait mais je n'ai jamais vraiment été connue pour m'intéresser au fonctionnement interne des partis". La rupture aurait deux origines : le souhait du groupe socialiste de voter contre la scolarité obligatoire à trois ans "pour laquelle je milite depuis toujours" et le vote, à contrecœur, contre la réforme ferroviaire. Les deux raisons ont un point commun : "je déplore une opposition systématique alors que dans le contexte actuel, on devrait un peu être en union sacrée".

Voilà donc pour la forme. Du côté du fond, le choix personnel de Françoise Cartron est motivé, dit-elle, par l'envie de clôturer des dossiers inachevés. C'est notamment le cas du rapport "Vers une alimentation durable", débattu fin juin, qui a donné lieu à une vingtaine de propositions parmi lesquelles la volonté de taxer les aliments présentant une "mauvaise qualité nutritionnelle", sur le modèle de la taxe soda. "J'ai envie de transformer ça en projet de loi et de porter ce texte et de militer pour modifier, au niveau européen, les critères d'aides de la PAC, afin qu'ils ne prennent pas uniquement en compte la superficie des exploitations mais aussi le service rendu à l'environnement".

Une éco-conditionnalité qui pourrait "rebattre les cartes", alors que les débats sur la PAC ont été récemment relancés par la Commission Nationale du Débat Public.

Signal décentralisé

Françoise Cartron compte aussi arriver au terme d'un feuilleton judiciaire interminable : celui de l'indemnisation des propriétaires du Signal, cet immeuble situé à Soulac et devenu malgré lui le symbole de l'érosion côtière. "L'amendement que nous avons voté donne des cadres, mais j'aimerais arriver jusqu'au bout", confirme-t-elle. Fin juillet, le Sénat a en effet voté les modalités d'une indemnisation des propriétaires des 78 appartements laissés à l'abandon depuis 2014 pour un montant de sept millions d'euros, financés par le programme de prévention des risques "dédié à l'indemnisation de propriétaires de biens dans des immeubles rendus inhabitables par l'érosion côtière", selon les propres mots de la ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, Agnès Pannier-Runacher. L'autre chantier, également cité récemment par un autre candidat aux sénatoriales, Yves d'Amécourt, est la loi 3D (pour Décentralisation, Différenciation et Déconcentration).

La sénatrice En Marche, de son côté, pense nécessaire "une régulation de l'État, les collectivités ne peuvent pas tout faire toutes seules. Quand on regarde l'Espagne, on voit bien qu'un pays très décentralisé n'est pas mieux géré". Des propos plus mesurés que ceux du président de la région Nouvelle-Aquitaine, [partisan de longue date de la décentralisation](#). "Pour lui, peu importe la majorité en place, ça ne sera jamais assez...". Pour autant, sa profession de foi remet l'église au centre du village en affirmant son souhait de "mettre en œuvre une nouvelle étape de la décentralisation en reconnaissant la place essentielle que les communes occupent. Cette période exceptionnelle nous l'a rappelé".

La liste "Pour la Gironde et ses territoires" :

1. Françoise Cartron : sénatrice PS (2008-2018) puis LREM de la Gironde, ancienne vice-présidente du Sénat (d'octobre 2014 à septembre 2017), maire d'Artigues-près-Bordeaux (1995-2012), conseillère régionale d'Aquitaine (1992-2008), ancienne enseignante.

2. Pascal LAVERGNE : ingénieur agronome, vice-président de la CDC du Réolais en charge de l'urbanisme et au développement durable, conseiller municipal de Monségur, ex-député LREM (de novembre 2018 à août 2020) et ancien maire de Monségur (2014-2018).

3. Valérie KOCIEMBA : adjointe au maire du Taillan-Medoc en charge de la transition écologique et de la ville durable (LREM)

4. Jean-Michel BASSET – viticulteur, maire de Les Lèves-et-Thoumeyragues (depuis 2008), vice-président de la CDC du Pays Foyen

5. Eugénie BARRON : conseillère municipale déléguée à la Brède en charge de la démocratie participative, de la vie économique et du défi numérique, responsable événementiel au Château Méric, juriste de formation (en droit international et droit des sociétés).

6. Alain DUMAS : ancien géomètre, conseiller municipal de Saint-Gervais, président du SCOT, ancien président de la communauté des communes du Grand Cubzaguais, ancien maire de Saint-Gervais (2001-2018).

7. Florence MEYNARD-CARDOSO : société civile, co-présidente de l'association Solidarité Paysans d'Aquitaine

8. Fabrice PASTOR : avocat, conseiller municipal à Lège-Cap-Ferret (LREM)



Romain Béteille

Crédit Photo : RB

Publié sur aqui.fr le 05/09/2020

[Url de cet article](#)